

Il y a 100 ans, et encore aujourd’hui pour la liberté et l’égalité des femmes**Rendez-vous de la manifestation parisienne : 18 h 30, place de la Nation**

En ce 8 mars 2010, centième anniversaire de la journée internationale des droits des Femmes, partout dans le monde, les manifestations de femmes et d’hommes, dénonceront les injustices, les inégalités dont les femmes sont victimes. 100 ans après qu’a été lancée l’idée d’une journée proclamant la dimension internationale des luttes pour la liberté des femmes et pour l’égalité avec les hommes, la vitalité des débats actuels illustre la prégnance de cet enjeu majeur pour la société où les politiques néolibérales creusent les inégalités, touchant souvent bien plus durement les femmes de tous les pays.

A ce titre dans l’enseignement supérieur et la recherche, les femmes ne sont pas épargnées. La précarité est largement féminine, comme l’a confirmé l’enquête de l’Intersyndicale. Selon les statistiques du ministère concernant les enseignants-chercheurs titulaires, de 1998 à 2008, le taux de féminisation a difficilement progressé pour atteindre 18,5 % chez les professeurs et 40,7 % chez les maîtres de conférences soit une augmentation de l’ordre de 5 % en 10 ans.

Les variations sont importantes selon les disciplines, qu’il s’agisse de l’accès à la profession d’enseignant-chercheur (de 57 % en lettres à 32 % en sciences en 2008) ou de l’accès au corps de professeur (de 44,8 % en lettres à 17,8 % en Sciences en 2008) : par exemple, lors de la dernière session de qualification en section 36 (géologie), 227 candidatures MCF ont été déposées se répartissant entre 88 femmes (38,8 %) et 139 hommes (61,2 %), alors que, sur 58 candidatures à la qualification Professeur, seules 9 femmes (15,5 %) l’ont fait ! A ces inégalités d’accès et de promotions, s’ajoutent leur corollaire : des écarts criants de salaire.

Combien compte-on de présidentes d’universités ou présidentes d’une section du CNU ? Ce n’est pas l’ajout d’un paragraphe sur l’égalité dans un décret qui change les choses... Seule une volonté politique et des mesures spécifiques permettront aux femmes de bénéficier des mêmes garanties et prérogatives que leurs homologues masculins. Alors que la question du taux de boursiers parmi les étudiants des grandes écoles se pose, celle de l’accès des étudiantes aux différentes filières, notamment d’ingénieurs, est criante.

L’égalité doit être un DROIT et non une concession... Ce n’est pas le cas pour l’ensemble des femmes. Le droit à la contraception et à l’avortement, gagné notamment par la lutte des femmes et le Mouvement Pour le Planning Familial, est remis en cause avec la fermeture de services et les suppressions d’emplois dans les hôpitaux. Les violences faites aux femmes existent dans tous les milieux.

A grand renfort de médias, le gouvernement annonce des mesures pour l’égalité professionnelle Femmes/Hommes, mais il faudra encore lutter pour faire avancer les droits des femmes dans tous les domaines et obtenir une véritable égalité.

Tous unis de la maternelle à l’université : pour des emplois publics à la hauteur des besoins de formation et de recherche, pour le retrait de la réforme de la formation des enseignants imposée par le gouvernement, de tous ses textes d’application et l’ouverture de réelles négociations pour une tout autre réforme, le SNESUP appelle à s’associer à la mobilisation prévue dans les collèges et les lycées le 12 mars prochain à Paris et en province. Signer la pétition « [100 000 voix pour la formation](#) »,

Enseignants de 2nd et 1er degré dans l’enseignement supérieur : Valérie Pécresse, Luc Chatel, quelles sont vos intentions ?

Ce vendredi 5 février, le MESR et le MEN ont été à l’initiative d’une réunion portant sur les « évolutions et perspectives » liées à l’exercice des missions des enseignants de 1er degré et 2nd degré exerçant dans les établissements d’enseignement supérieur. A cette occasion, les cabinets de ces deux ministères ont cherché à recueillir le positionnement des organisations syndicales de l’enseignement supérieur et de l’enseignement scolaire sur 5 thématiques (affectation-recrutement, missions-services, notation-évaluation-avancement, régime indemnitaire, mobilité).

« Tout est ouvert »... pour « mettre tout à plat et clarifier les statuts » -pour reprendre les termes des conseillers sociaux de L. Chatel et V. Pécresse-, en laissant la possibilité de recourir à des modifications allant des textes réglementaires (décrets, circulaires) à la Loi, le gouvernement rend envisageable des modifications dont la portée risque d’avoir de lourdes conséquences bien au-delà des seuls PRAG et PRCE affectés dans l’enseignement supérieur.

C’est une situation particulièrement préoccupante alors que le gouvernement maintient son objectif de suppression d’un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite et qu’il met en place à la

hussarde une réforme de la formation des enseignants qui dégrade leur formation professionnelle.

Le gouvernement ne peut pas réduire à la seule reconnaissance d’un réel mal être des PRAG et PRCE, la nécessaire amélioration des conditions de travail et la revalorisation pour tous les personnels enseignants-chercheurs et enseignants des établissements d’enseignement supérieur. Si l’extension aux enseignants de second degré affectés dans le supérieur des méfaits de la LRU et du décret statutaire modifié des enseignants-chercheurs (entraves aux libertés scientifiques et pédagogiques, individualisation des carrières, primes discrétionnaires, pouvoir des présidents, avancement local, ..) est d’ores et déjà prévisible et engagera notre opposition résolue, les cabinets du MEN et du MESR, ne peuvent se murer dans le silence.

Ils doivent clairement expliciter leurs intentions.

SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU

(*) PRAG : professeur agrégé affecté dans l’enseignement supérieur ;
PRCE : professeur certifié affecté dans l’enseignement supérieur

PRAG-PRCE les propositions du SNESUP :
<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4824&ptid=5>

Sur le site du SNESUP-FSU :

ELECTRA critiquée et inadaptée : une procédure papier pour permettre l’attribution des promotions des enseignants chercheurs.
<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4811&ptid=5&cid=240>

**Lire, sur le blog de Véronique Soulé, Journal Libération, tribune libre de Stéphane Tassel :
"Comment véritablement démocratiser l’enseignement supérieur ?"**